



l'oxygène
à la source

Information

L'Opération collective "Soyons Fier" se poursuit

Le Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA) poursuit son engagement dans l'Opération Collective « Soyons Fier », pour réduire les rejets des micropolluants dans le lac d'Annecy et dans les rivières de notre bassin de vie.

Depuis 2017, cette initiative environnementale est réalisée en partenariat avec la CCI de la Haute-Savoie, la Communauté de Communes Fier et Usses, la Communauté des Sources du Lac, la Communauté d'agglomérations du Grand Annecy, les services de l'État et le soutien financier de l'Agence de l'Eau.

Entreprises industrielles, Artisans, Collectivités... le SILA pourra :

- Vous sensibiliser à la réglementation sur les substances dangereuses pour l'environnement et aux conséquences des rejets directs ou indirects dans le milieu naturel.
- Vous accompagner techniquement et financièrement afin de supprimer ou réduire vos émissions de substances dangereuses.

Le SILA réalisera gratuitement un diagnostic des réseaux de votre établissement, visant à :

- Identifier avec vous les rejets possibles (traitements appliqués, produits chimiques) dans le réseau des eaux pluviales ou des eaux usées.
- Évaluer les conformités réglementaires et proposer des pistes d'amélioration de traitement ou d'élimination.
- Étudier les risques de déversements accidentels de produits dangereux et les mesures de prévention à mettre en œuvre.





**l'oxygène
à la source**

Information

L'Opération collective "Soyons Fier" se poursuit

À la suite de ces diagnostics, vous pourrez bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer vos travaux d'investissements :

Réduction des émissions de substances dangereuses, mise en œuvre de technologies propres, préventions des pollutions accidentelles, séparation des réseaux eaux usées/eaux pluviales, etc.

À ce jour, déjà 150 diagnostics ont été réalisées avec les entreprises ou les collectivités du territoire.

Le montant des aides prévu par l'Agence de l'Eau est très important : 3 millions d'euros de travaux finançables jusqu'à 50% sur la période 2020-2022.

N'hésitez pas à vous renseigner !

Le SILA vous accompagne dans vos démarches à travers des conseils techniques et des bonnes pratiques à mettre en place, et apporte son aide au montage des dossiers de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau.

Après cette période d'aide, la mise en conformité réglementaire des rejets sera imposée et des pénalités financières seront appliquées par le SILA.

Si vous souhaitez améliorer vos rejets et/ou investir dans les technologies plus respectueuses de l'environnement, c'est le bon moment !

Pour toute information complémentaire ou demande de diagnostic, merci de contacter :

Coralie TRUCHET, chargée de pôle industriels au SILA

Tél : 04 50 66 77 77 / E-mail : coralie.truchet@sil.fr

